

Compte rendu conseil municipal n° 11

DATE DU CONSEIL / 05 juillet 2016 à 19 heures

Présents : Emmanuel Fauvet, maire , Audrey Cathala et Jérôme Barre , adjoints David Leger , Florian Bompard Jean Pierre Bompard, conseillers.

Absents : Cédric Arexy

22	<div data-bbox="272 707 1436 763" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">DECISION MODIFICATIVE N°1 CAMPING MUNICIPAL</div> <p data-bbox="233 846 1436 920">Une correction est à prévoir sur le budget 2016 du camping municipal, à savoir :</p> <p data-bbox="233 965 711 1001"><u>S.I</u> : Recettes d'Investissements :</p> <table data-bbox="328 1003 1038 1081"><tr><td>Opérations d'ordre</td><td>Art.2181-040</td><td>+401.45E</td></tr><tr><td></td><td>Chap.021</td><td>-401.45E</td></tr></table> <p data-bbox="233 1084 754 1120"><u>S.F</u> : Dépenses de fonctionnement :</p> <table data-bbox="328 1122 1038 1240"><tr><td>Opérations d'ordre</td><td>Chap 023</td><td>-401.45E</td></tr><tr><td>Chap.012</td><td>Art.6451</td><td>+118.00E</td></tr><tr><td></td><td>Art.61521</td><td>+283.45E</td></tr></table>	Opérations d'ordre	Art.2181-040	+401.45E		Chap.021	-401.45E	Opérations d'ordre	Chap 023	-401.45E	Chap.012	Art.6451	+118.00E		Art.61521	+283.45E
Opérations d'ordre	Art.2181-040	+401.45E														
	Chap.021	-401.45E														
Opérations d'ordre	Chap 023	-401.45E														
Chap.012	Art.6451	+118.00E														
	Art.61521	+283.45E														
23	<div data-bbox="272 1283 1436 1339" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"><u>Subvention à itinérances</u></div> <p data-bbox="233 1417 1436 1619">Monsieur le maire rappelle que Jacques Lesburguères musicien professionnel a proposé de faire un concert à l' église de Sorgeat courant Août 2016. Pour permettre la venue de ce spectacle sur notre commune, il est prévu la rédaction d'un contrat et une aide financière communale. Le maire propose de verser 300 euros de subventions à cette association puisque les concerts précédemment organisés à Sorgeat avaient connu un réel succès.les bénéfices iront intégralement à l'association Itinérances. Un tarif préférentiel sera consenti aux habitants de Sorgeat.</p>															
24	<div data-bbox="272 1659 1436 1715" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Embauche saisonnier au camping</div> <p data-bbox="233 1718 1436 2076">Monsieur le maire expose que le camping de Sorgeat est ouvert depuis le 01 mai 2016. La gardienne attitrée a repris une activité à temps partiel thérapeutique le 29 mai 2016. Cet aménagement de travail comporte une réduction horaire de 50 % et la suppression de missions liées au gardiennage du camping. Pour faire face à l'affluence estivale, il est nécessaire de créer un nouvel emploi saisonnier à temps non complet. Mr le maire propose d'y consentir 20 heures hebdomadaires du 11 juillet 2016 au 04 septembre 2016 inclus. Yohan Prudent a été sélectionné parmi quelques candidats. Sa candidature est proposée au conseil municipal. Les attributions de mandataire suppléant de régie lui seront attribuées .</p>															

25	<p style="text-align: center;">Récolte des gentianes</p> <p>Monsieur le maire expose que la société Herbocat , qui, détient par contrat le droit de récolter les gentianes sur le territoire communal verse annuellement 9000 euros à la commune de Sorgeat. Des années d'exploitation ayant réduit de manière significative la ressource et l'état ayant repoussé les périodes d'exploitation, cette société s'est abstenue de travailler en 2015. Pour relancer cette collaboration, et assurer pour l'avenir des recettes financières à la commune, des tractations ont eu lieu dont voici le résumé/ Pour 2015, Herbocat est exonéré de la moitié du montant dû par convention, soit 4500 euros au lieu de 9000. Pour les cinq campagnes suivantes, les annualités seront de 6900 euros au lieu de 9000 EUROS</p> <p>La convention du 03 MARS 2012 est caduque. Celle du 05 juin 2016 la remplacera à compter de ce jour. <i>(jointe à la présente délibération)</i></p>
26	<p style="text-align: center;">Temps de travail des employés communaux</p> <p>monsieur le maire expose que la saison estivale a nécessite l'emploi de deux saisonniers. Pour faire face à l'affluence touristique, il est nécessaire d' augmenter le nombre d'heures hebdomadaires de Paul Fourcade. Le maire propose de porter à 40 heures au lieu de 35 la durée hebdomadaire de travail à partir du 11 Juillet et de consentir si besoin à l'octroi d'heures supplémentaires. Cette disposition prendra fin le 04 septembre 2016</p>
27	<p style="text-align: center;">Cession de bois .</p> <p>Monsieur le maire rapporte que par délibération 43 /2015 des lots de bois ont été attribués sur les talus de la route de la vallée. Certains lots ont été rendus à la commune suite à désistement. Le maire propose de réattribuer ces lots aux mêmes conditions que celles fixées par la convention d'usage.. Les personnes demeurant au village depuis au moins six mois peuvent se porter candidates. L' extraction devra être achevée fin Août et la redevance dûe est de 20 euros pour la campagne 2015/2016. Les nouveaux inscrits seront prioritaires sur ceux qui sont déjà bénéficiaires de lots et qui souhaiteraient postuler à nouveau. L'objectif reste inchangé : nettoyer les abords de la route DFCI afin d'en faciliter l'entretien. Un titre de paiement sera délivré que le lot soit exploité ou non. Une convention sera co-signée lors de l'attribution des lots ; une autorisation de circuler sera délivrée par Guy Croux..</p>

le présent compte rendu est affiché et diffusé sur le site internet de la commune le 06 juillet 2016.

Le maire

Les conseillers